
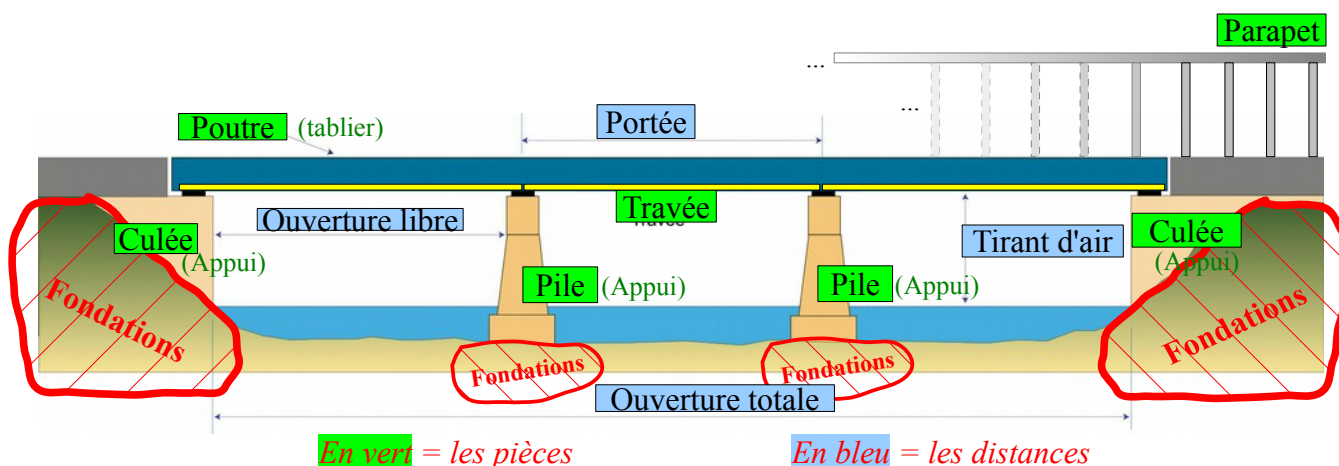


NOM:		Prénom:		Classe:	
5ème					COMPOSITION D'UN PONT
Compétence : C1.16, C1.18, C3.2, C3.3					
Capacités :	-Mettre en relation les contraintes à respecter et les solutions techniques retenues. -Identifier, de manière qualitative, l'influence d'un contexte social et économique sur la conception et la commercialisation d'un objet technique simple. - Traduire sous forme de croquis l'organisation structurelle d'un objet technique. - Participer à la réalisation de la maquette d'un objet technique.				

COMPOSITION D'UN PONT

Les différentes parties d'un pont (ici schéma d'un « pont poutre droite continue sur appui »)



Un pont comprend trois parties distinctes :

- le **tablier**, structure sur laquelle se fait le déplacement à niveau ou avec une pente suffisamment faible pour être admissible par des **piétons**, des **animaux** ou des **véhicules** (automobiles, trains, avions, etc.) entre ses deux extrémités ;
- les **appuis** qui supportent le tablier : les **culées** aux deux extrémités et les **piles intermédiaires** ou **piles-culées** si le tablier n'est pas continu ;
- les **fondations** qui permettent la **transmission** des **efforts** de l'ouvrage au terrain. (sur lesquelles reposent les culées et les piles)

Le tablier comprend une ou des **travées** qui sont des parties du pont comprises entre les piles ou entre une pile et une culée. Dans le cas des ponts suspendus et des ponts à haubans, le tablier est soutenu par des suspentes ou des haubans accrochés à des pylônes

Les définitions complémentaires suivantes peuvent être données :

- le **l'ouverture libre** est l'espace libre entre les piles ou entre une pile et une culée
- le **l'ouverture totale** est la distance entre les murs droits (piédroits) des culées ;
- le **le tirant d'air** est la hauteur libre sous l'ouvrage ;
- le **le gabarit** de navigation est l'espace libre nécessaire au passage sous ou sur l'ouvrage. (non représenté sur le schéma : le gabarit = tirant d'air X ouverture libre)
- Le **parapet** est une rambarde destinée à empêcher la chute des piétons ou des véhicules
- La **portée** d'un pont désigne la longueur d'une partie d'un pont comprise entre deux piles ou entre une pile et une culée.(entre le 2 milieux des piles)